

ésidence Province Nor COURRIER ARRIVÉ LE :			
12	SEP.	2023	
12	SEP.	2023	

De Romain TERRAT Président du Syndicat des Masseurs-Kinésithérapeutes de Nouvelle Calédonie BP 3435 – 98846 NOUMEA Le 12/09/2023

A

M. le président de la Province Nord Province Nord BP 41 98860 KONE

Objet : Demande de mise à niveau des indemnités kilométriques aux masseurs-kinésithérapeutes libéraux.

M. le Président,

Je me permets de vous adresser la présente lettre en tant que président du syndicat des masseurskinésithérapeutes en Nouvelle-Calédonie.

Je tiens à attirer votre attention sur une question importante concernant les indemnités kilométriques accordées aux professionnels de la santé en Province Nord de la Nouvelle-Calédonie.

Actuellement, le tarif conventionnel pour les indemnités kilométriques pour les ressortissants de l'Aide Médicale Nord est fixé à 50 francs par kilomètre, tandis que la CAFAT a statué sur un tarif à 60 francs par kilomètre depuis le 10/10/2006. Cette différence de tarif crée une iniquité pour les professionnels de la santé exerçant dans notre région.



Dans le but de réduire cette disparité et de garantir l'attractivité de la Province Nord et de la Côte Est, nous souhaitons solliciter une mesure de mise à niveau. Nous demandons que, en attendant de statuer sur une éventuelle revalorisation des indemnités kilométriques dans la Province Nord demandée par notre courrier du 02/06/2023, les professionnels de la santé de notre région puissent bénéficier d'indemnités kilométriques sur la base du tarif de 60 francs par kilomètre, tel que pratiqué par les autres caisses.

Nous sommes convaincus que cette mesure contribuera à améliorer la qualité des soins de santé dispensés dans notre région et à encourager les professionnels de la santé à continuer à servir notre communauté de manière efficace et dévouée, y compris en assurant le rôle clef de cohésion sociale au sein des domiciles et tribus éloignés.

Nous comprenons que l'éventuelle revalorisation initialement demandée dans notre courrier du 02/06/2023 des indemnités kilométriques puisse nécessiter du temps pour être examinée et mise en place.

C'est pourquoi nous estimons qu'en attendant cette décision, cette mesure de mise à niveau permettrait de réduire l'injustice actuelle et de garantir des conditions de travail justes pour les professionnels de la santé en Province Nord.

Nous espérons que vous prendrez en considération notre demande et que nous pourrons travailler ensemble pour résoudre cette question de manière équitable et satisfaisante pour toutes les parties concernées.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et pour discuter de cette question en détail.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Très Cordialement,

Pour le SMKNC, Romain TERRAT Président du SMKNC